



DECISION D'APPROBATION D'UN SYSTEME QUALITE

Décision n° BV 6381219-1

BUREAU VERITAS S.A., agissant dans le cadre de la demande d'évaluation **IAP (Ile aux Plongeurs)** et de son habilitation au titre

- de l'article 23 §.4 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié ;
- de l'article 13 du décret 2001-386 du 03 mai 2001 modifié et de sa notification pour l'application de la Directive 2010/35/UE relative aux équipements sous pression transportables ;
- de l'article 14 du décret 2001-386 du 03 mai 2001 modifié;

approuve le système qualité du demandeur, désigné ci-après :

Société : **IAP (Ile aux plongeurs)**

Adresse : **7 route de Paray
91320 Wissous**

- pour effectuer les requalifications périodiques des équipements sous pression, prévues à l'article 20 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié, en référence à l'article 23 §.4 et dans les conditions prévues à l'annexe 2 de l'arrêté, et apposer à l'issue de celles-ci, le poinçon de l'Etat Français dit « à tête de cheval », des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) : **bouteilles à pression de gaz de type Bouteilles ARI ; Tampons et réservoir fixes ; Filtre compresseur et bouteilles de plongées**
- pour effectuer le contrôle périodique des récipients sous pression transportables, prévu à l'article 13 du décret 2001-386 modifié, ou à l'article 14 du dit décret et selon les dispositions du titre II de l'arrêté du 3 mai 2004 modifié, et apposer à l'issue de ce contrôle, le numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) :
- pour apposer le poinçon "Pi" suivi du numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), à l'issue du 1^{er} contrôle périodique des bouteilles à gaz suivantes, portant le marquage « epsilon » (description, identification du (des) type(s)) :
- pour apposer le poinçon "Pi" suivi du numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), à l'issue du 1^{er} contrôle périodique des récipients sous pression suivants, ayant fait l'objet d'une réévaluation de conformité de type (description, ref. de l'agrément de type, organisme ayant procédé à la réévaluation de type) :

Cette décision est valable jusqu'au 03 juillet 2019, sous réserve du résultat favorable des audits de surveillance prévus dans le contrat signé entre le demandeur et Bureau Veritas et des éventuelles actions de surveillance complémentaires demandées par Bureau Veritas.

Le système qualité approuvé concerne les sites d'intervention du demandeur, suivants :

IAP (Ile aux plongeurs) 91320 Wissous

Référence du rapport « Bureau Veritas » d'audit d'évaluation initiale du système qualité du demandeur : 6381219-1. Toute modification du système d'assurance qualité du demandeur dont l'évaluation a fait l'objet du rapport référencé ci-dessus et de la présente décision, devra être communiquée à Bureau Veritas.

<i>Etabli à</i>	<i>Le</i>	<i>Par</i>	<i>Signature</i>
Evry	04/07/2016	M FOUSSIER	